Quatrième Année. — N° 314. *Bureau du Journal :* Rue de la Mairie, 6. Mercredi, 18 Mai 1864.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
22	Dim....	TRINITÉ.		N. L. le 6, à 0 h. 23' du mat.
23	Lundi.	st Flavien.	Mauroux, St-Ceré, L'Hôpital-st-Jean, St-Germain.	P. Q. le 13 à 6 h. 30' du soir.
24	Mardi..	N.-D. du B. S.		P. L. le 21, à 1 h. 33' du soir.
25	Mercr..	st Grégoire.	Labastide-Murat.	D. Q. le 28, à 9 h, 30' du mat.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin..	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin..	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin..	Libos (Paris, Limoges, Perigueux)	4 h. 30 m. du s.
10 heures du soir....	Montauban (Caussade, Toulouse) Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat).	7 h. du m.
	Cabrerets (St-Gery) ..... Castelnau-de-Montratier Limogne	7 h. du s.

L'acceptation du 1er numero qui suit un abonnement fini est consideree comme un reabonnement. Avis de renvoyer ce numero, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 18 Mai 1864.

BULLETIN

La discussion du budget se continue au Corps législatif. On s'est occupé des chapitres du ministère des finances. Il est présumable que la délibération budgétaire pourra être terminée demain jeudi.

La dernière séance tenue par la Conférence de Londres n'a pas eu de grands résultats. On y a discuté les conditions de paix, puis on s'est séparé s'en s'être trop entendu. Elle s'est réunie de nouveau hier mardi 17 mai.

D'après le *Moniteur prussien*, la suspension d'armes est formulée dans les termes suivants :

« Il y aura suspension d'hostilités par mer et sur terre, à dater du 12 mai, pour l'espace d'un mois. Le même jour, le Danemark lèvera les blocus. L'Autriche et la Prusse s'obligent, pendant la suspension des hostilités, à ne pas entraver dans les parties du Jutland occupées par leurs armées, le commerce, ni les communications, ni la marche régulière de l'administration ; à ne point lever de contributions de guerre, mais à payer, au contraire, tout ce qui serait fourni aux troupes allemandes qui continueront seulement à occuper leurs positions stratégiques actuelles.

» Les parties belligérantes conviennent qu'elles conserveront leurs positions militaires respectives sur terre et par mer, et s'interdisent de les renforcer pendant la durée de la suspension des hostilités. »

Nos dépêches de ce jour constatent que l'opinion publique, au Danemark, est décidément fort hostile à la suspension d'armes. La crise ministérielle provoquée par ce mécontentement dure encore et ne paraît pas près de sa solution.

Les feuilles danoises surtout critiquent la levée des blocus. Elle attribuent cette stipulation à la pression exercée par l'Angleterre.

Les démonstrations de sympathie qui ont éclaté au sein du Parlement anglais, lors de la victoire de la flotte danoise, ont vivement mécontenté les esprits à Vienne. Les journaux ne dissimulent pas leur indignation contre ces cris de joie intempestifs des lords anglais. Une correspondance particulière adressée de Kiel dit même, d'accord avec la *Gazette autrichienne*, que les bâtiments le *Black-Eagh* et l'*Aurora* ont averti les Danois de l'infériorité numérique de la flottille allemande et forcé ainsi le commandant autrichien à précipiter le combat sans attendre des secours.

Un télégramme de Hambourg nous annonce que le duc Frédéric de Sleswig-Holstein s'est rendu hier à la rencontre du prince royal et de la princesse de Prusse, qui vont passer quelques jours dans les duchés. Cette entrevue est l'indice des rapports amicaux qui existent entre le duc et la cour de Prusse.

Une déclaration en faveur de Frédéric, portant plus de 1,349 signatures de personnages allemands, vient d'être remise au baron de Beust, qui doit la présenter à la Conférence.

Tunis est toujours tranquille. Cependant l'insurrection se développe chaque jour dans les provinces.

De vives interpellations ont eu lieu au sein des Chambres italiennes, au sujet de l'occupation de Rome. Des propositions ont été faites au ministère, mais celui-ci a déclaré ne pouvoir les accepter, et la discussion est ajournée.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Buckarest, 16 mai.

Le prince Conza a publié quatre proclamations :

La première, adressée au peuple romain, expose la conduite du souverain et de son gouvernement.

La deuxième est un appel à la fidélité de l'armée.

La troisième s'adresse au peuple; elle annonce que le pays votera du 22 au 24 mai.

La quatrième contient les termes du nouveau statut que le prince soumet à l'acceptation du pays.

Londres, 16 mai.

Le correspondant particulier du *Times*, dit que la situation des armées, en Virginie, ne paraît pas avoir change ; du reste, le gouvernement garde un silence absolu sur tout ce qui se passe de ce côté :

Le général Banks a battu en retraite sur Alexandrie, à 100 milles de distance. Les dépêches des confédérés évaluent la perte de Banks à 8,000 hommes. Les fédéraux avouent 5,000 hommes mis hors de combat.

Les généraux confédérés, prince Polignac et Bouton, ont été grièvement blessés.

Un conseil de guerre a trouvé l'amiral Wilkes coupable de toutes les imputations dont il était l'objet et l'a condamné à être publiquement réprimandé et suspendu pendant trois ans de son commandement.

Buckarets, 15 mai.

La loi électorale et un artic le additionnel à la convention, ont été proclamés par le prince Conza.

La nation est invitée à voter par *oui* ou par *non* sur ces dispositions.

La tranquillité est parfaite.

L'opinion publique se montre très-favorable à la politique du prince.

Buckarest, 16 mai, midi.

Un calme absolu règne dans le pays. Les mesures du prince Conza ne rencontrent aucune opposition. Il n'y a pas eu le moindre rassemblement. Le prince s'est promené hier tout seul au milieu de la foule. Il a été partout chaleureusement acclamé.

Copenhague, 14 mai.

Le *Dagbladet* dit que, malgré la suspension d'armes, les prussiens continuent leurs exactions dans le Jutland. Ils ont encore fait du pillage le 13 et le 14, à Aurhus, et le 12 à Randers.

Lubeck, 15 mai.

Le prince royal et la princesse royale de Prusse, sont attendu, ici, ce soir à 8 heures.

Altona, 15 mai, soir.

Le duc Frédéric d'Augustenbourg a fait, ici, ce soir, à 4 heures et demie, une entrée véritablement triomphale, aux acclamations d'une foule immense.

Copenhague, 15 mai.

L'escadre danoise de la mer du Nord est arrivée aujourd'hui, à midi. Elle n'a subi aucune avarie. La population lui a fait un accueil enthousiaste. Le roi s'est rendu à bord des vaisseaux.

L'insurrection de Pologne, vient de recevoir un sérieux encouragement de Rome. Les lettres de Varsovie et de Saint-Petersbourg ne parlent volontiers que de cet incident. Nous lisons ce qui suit dans une correspondance russe:

« Les négociations de notre gouvernement avec le Saint-Siége sont des plus actives et préoccupent à un haut degré l'empereur Alexandre et ses ministres. On fera tout ce qu'il est possible de faire pour se réconcilier avec Rome, que l'on ne veut pas avoir pour adversaire. Il est question d'une note du prince Gortschakoff expédiée à Rome et dans laquelle on emploie tous les arguments et toutes les considérations qui sont de nature à agir favorablement sur l'esprit du Saint-Père. »

Le gouvernement du Czar sacrifie à de vaines illusions. Pie IX n'a point prononcé à la légère le blame encouru par le gouvernement russe ; il ne le retirera pas. C'est à l'Empereur Alexandre à changer de conduite, non-seulement envers le clergé polonais, mais à l'égard de la nation tout entière.

Pour extrait : A. LAYTOU.

On lit dans *le Moniteur :*

« Le gouvernement, usant du droit que lui attribuent les articles organiques du Concordat (loi du 18 germinal au 10, art, 1er, n'a pas autorisé la publication en France d'un bref donné à Rome le 17 mars dernier pour l'introduction dans le diocèse de Lyon de la liturgie romaine.

» Toute publicité donnée à ce bref constituerait donc la violation d'une loi que le gouvernement a le devoir et la volonté de faire respecter. »

Le *Moniteur* du soir public la lettre suivante :

« Le journal le *Owt* publie sous le titre de *politique française* une lettre revêtue de ma signature et qu'il prétend lui avoir été adressée de la part de la Cour impériale de France. Le *Morning-Post* le reproduit dans son numéro du 12 mai. »

« Cette lettre est en tout point un faux des plus audacieux ; je lui applique sans réserve cette qualification méritée. »

« Agréez, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments très-distingués. »

Le Sénateur, Secrétaire de l'Empereur chef du Cabinet.
MOCQUARD.

LES PÉTITIONS AU SÉNAT.

Encore quelques jours, et la session sera close. Mettons-nous, pendant qu'il en est temps encore, au courant des principales pétitions

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 18 mai 1864.

LE TREMBLEMENT DE TERRE

PAR

ROBERT HELLER

17

CHAPITRE XVI.

Le Mariage. — La Catastrophe.

(Suite.)

Rodriguez prit les mains de Joséfa et les serra dans les siennes, embrassa la marquise, dont les yeux étaient humides, et descendit dans la cour avec les officiers. Un instant après, ils étaient à cheval et en route pour le palais du gouvernement.

« La douleur qu'il croit avoir surmontée se fera sentir plus tard ! soupira la marquise. Et nous qui aurions tant aimé à le voir heureux !

— Tous mes projets renversés d'un coup ! C'est impossible ; nos yeux nous ont trompés ! dit Joséfa avec toute la vivacité de son ardente nature. Si vous le permettez, je vais à la Cathédrale m'assurer que nous étions dans l'erreur. »

Aussitôt elle fit atteler et se rendit à l'église.

La reproduction est interdite.

Dans la sacristie, plusieurs personnes cherchaient en vain à prendre cet air à la fois heureux et solennel qui distingue tous les visages en pareille circonstance. La physionomie de Paula exprimait la fermeté d'une irrévocable résolution qui lui brisait le cœur. Ses regards tantôt baissés, tantôt levés vers le ciel, avaient quelque chose de navrant, bien que l'éclat de ses yeux ne fût point terni par des larmes. Sans la présence de don Escudéro à côté d'elle, on eût dit une jeune fille contrainte, par une volonté supérieure ou par la force des evènements, à prendre le voile, alors que son pauvre cœur est enchaîné par toutes ses fibres aux jouissances du monde.

Don Escudéro était partagé entre des sentimens contraires. L'orgueil satisfait alternait sur son front avec l'inquiétude de voir au dernier moment un obstacle imprévu lui ravir le fruit de ses efforts. La sainteté même du lieu ne lui semblait pas une protection suffisante pour sa personne et son dessein. L'œil sans cesse fixé sur la porte, il tremblait chaque fois qu'elle s'ouvrait.

Dona Louisa elle-même ne pouvait se défendre d'une sorte de malaise et de vague anxiété. Mais elle attribuait cette impression à la pesanteur de l'air, plus lourd ce jour-là et plus accablant que jamais. Quand elle regardait sa fille, elle éprouvait bien une certaine émotion ;seulement c'était moins par amour maternel que par la crainte de voir le courage de la pauvre enfant succomber sous le faix de la violence qu'elle se faisait évidemment.

Don Antonio d'Huerta, un des témoins, allait et venait de la comtesse à Escudéro, échangeant quelques mots tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre, et attendant la cérémonie avec impatience.

Au dehors retentissaient la musique militaire, le roulement des tambours et les acclamations par lesquelles le peuple de Caracas saluait la revue des troupes. Escudéro écouta un moment ces bruits belliqueux.

« Je trouve, dit-il à don Antonio, que Caracas est beaucoup mieux armé et pourvu de bien plus de ressources que nous ne le croyions à Maracaïbo. »

Don Antonio resta muet et se rapprocha de la comtesse.

« Donnez, cette cassolette à Paula, lui dit-elle en lui remettant un petit bijou d'or en forme de cœur. On vient de prévenir Mgr l'archevêque que les préparatifs de la bénédiction nuptiale sont achevés. »

On se leva ; don Escudéro offrit la main à sa fiancée, et le couple, suivi de la comtesse et des témoins, sortit de la sacristie et gagna lentement l'autel préparé à son intention. Escudéro toisait d'un air de défi et de sarcasme les fidèles réunis dans l'église. On eût dit qu'il cherchait à découvrir ses ennemis dans le nombre et à les humilier de son triomphe. Aussi ne s'aperçut-il point que Paula, chanchelant tout à coup, faillit tomber. Dona Louisa était plus attentive que lui. « Impudente ! » cria-t-elle à Joséfa, à l'apparition de qui elle attribuait le trouble de sa fille Mais la mulâtresse n'avait d'yeux que pour Paula ; elle la suivit d'un regard fixe et laissa passer tout le cortége nuptial sans accorder un coup d'œil à personne. Puis elle courut se placer près de l'autel.

Voyant qu'il n'y avait guère à compter sur la force de sa fille, dona Louisa se tint le plus près d'elle qu'il lui fut possible. L'infortunée Paula était tombée dans une sorte d'engourdissement et d'insensibilité, dont ne sortit que quand le prêtre, lisant la formule du mariage, prononça le nom d'Escudéro et ensuite le sien propre. Elle tressaillit douloureusement, comme si elle sortait d'un rêve affreux ; et elle hésita à répondre. La comtesse lui rappela à voix basse son devoir, l'éclésiastique réitéra sa question, et le *oui* décisif fut enfin articulé, mais d'une voix étouffée, étranglée, à peine intelligible.

« Elle n'aura jamais la force d'y résister, dit une femme placée à côté de Joséfa. Elle sera morte avant de sortir de l'église.

— Et pourtant elle a prononcé un oui formel et catégorique ! » murmura Joséfa, se parlant à elle-même plutôt qu'elle ne répondait à sa voisine.

L'anneau que Paula devait donner à Escudéro lui avait été passé au doigt par dessus son gant. Au moment de l'échange, ses mains tremblaient si fort qu'elle ne put le retirer. Dona Louisa se pencha vers elle pour l'ôter et le remettre au prêtre.

« Mon Dieu, ne m'abandonnez pas ! » soupira la mariée, et ses yeux se voilèrent à la pensée que c'était là le dernier acte de la tragédie dont elle allait être la victime.

« Du courage, ma fille ! tous les yeux sont fixés sur toi. »

« Mais la comtesse n'avait pas achevé cette phrase que Paula, comme prise d'un évanouissement subit, tomba sur le tapis étendu devant l'autel. Avant de pouvoir songer à la secourir, sa mère sentit elle-même le sol lui manquer sous les pieds ; les cloches se mirent en branle, les vitres résonnèrent comme secouées par un ouragan, un tonnerre souterrain se fit entendre, et pas une des personnes qui remplissaient la cathédrale ne resta debout.

« Bonté de Dieu ! un tremblement de terre ! »

A ce cri de terreur, à la vue des débris de plâtre qui pleuvaient en poussière sur les assistants et leur faisaient craindre l'écroulement de l'édifice sur leurs têtes, tous ceux qui n'avaient pas perdu connaissance se relevèrent avec la rapidité de l'éclair. Mais les issues de la cathédrale s'étaient encombrées en un instant ; on s'écrasait dans la précipitation générale pour sortir. Le désespoir prêtait une force colossale à des femmes, à des vieillards. C'était un pêle-mêle affreux, une lutte meurtrière.

Tout à coup une deuxième secousse se fit sentir ; elle dura dix à douze secondes et fit onduler la

rapportées au Sénat.

Le sieur Laquaine, médecin, conseiller municipal et ancien maire, à Cairon (Calvados), demande que la loi municipale soit révisée en laissant aux électeurs la nomination des maires ou au préfet sur la présentation d'une liste de candidats dressée par le conseil municipal.

« Ce ne serait pas seulement, dit le rapporteur, la loi municipale qu'il faudrait modifier, mais l'article 56 de la constitution, qui porte que les maires seront nommés par le pouvoir exécutif et pourront être pris en dehors du conseil municipal. » — Ordre du jour.

— Vingt-quatre habitants notables du Marignan (Bouches-du-Rhône) témoignent respectueusement au Sénat la peine qu'ils éprouvent de la décision de M. le ministre des finances, qui nomme à un bureau de tabac vacant dans la localité une personne domiciliée à Paris, et ils demandent que ce bureau soit attribué, par permutation, à une personne de cette localité qu'ils désignent. — Ordre du jour.

— Le sieur Suard, à Corbigny (Nièvre), reconnaissant que la domesticité a été et sera de tous les temps un besoin de la société, croit qu'il est important de l'organiser de façon que le maître puisse toujours compter sur son domestique et le domestique sur son maître. Il propose, à cet effet, qu'on prenne pour règle générale un usage du pays de Caux où les maîtres et les domestiques ne peuvent réciproquement se séparer sans se prévenir trois mois à l'avance. — Ordre du jour.

— Le sieur Dorus, à Sainte-Marie (Pyrénées-Orientales), se préoccupe des dangers causés par l'incendie, et il formule un projet de loi par lequel il fixe à cinq cents le nombre des habitants au-dessus duquel toute commune sera tenue d'avoir une pompe à incendie. — Ordre du jour.

— Le sieur Gagne, avocat, frappé des dangers dont la société est, selon lui, menacée, par la multiplicité des journaux, propose au Sénat d'y porter remède par une mesure radicale et infaillible. Cette mesure consisterait à supprimer tous les journaux et à les remplacer par un grand journal qui serait intitulé l'*Uniteur universel* ou la *France universelle*. La direction de ce journal serait confiée à un homme compétent qui prendrait le titre de *Ministre de la Presse*. — Ordre du jour.

— Le sieur Thévenot, vérificateur des poids et mesures, a adressé au Sénat une pétition dans laquelle, après avoir exposé que depuis quelques années le pesage tend à se substituer de plus en plus au mesurage dans la vente des grains, il demande que le mode de pesage des grains pour la vente en gros soit ramené à une régle uniforme et invariable et qu'un arrêté ministériel fixe pour toute la France le poids d'un sac de grains à 100 kilogrammes pour le froment, le seigle, l'orge et le sarrasin, et à 50 kilogrammes pour l'avoine et les autres menus grains qui se vendent au poids. — Renvoi au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

— Le sieur Chauvin, pharmacien à Macon, établi dans cette ville depuis 1825, se plaint dans la pétition qu'il adresse au Sénat, du tort porté dans son commerce par la vente des médicaments que les sœurs de l'hôpital civil livreraient à prix d'argent, à d'autres consommateurs que les indigents malades. — Ordre du jour.

— Le sieur Ménétrier, Chamerois, propriétaire à Longchamps (Aube), adresse au Sénat un Mémoire sur l'organisation des agents-voyers. Le pétitionnaire désire deux modifications à l'état de choses actuel :

1° Que le traitement des agents-voyers deviennent obligatoire pour les départements ;

2° Que des inspecteurs-généraux du service des agents-voyers soient créés à la charge de l'Etat.

La commission, a dit M. le rapporteur, pense qu'on doit laisser aux conseils généraux la libre appréciation de ce qui convoient le mieux aux intérêts qu'ils représentent. Ces assemblées, qui ont rendu aux départements des services si justement appréciés, portent une sollicitude toute spéciale à la vicinalité ; il ne saurait donc y avoir lieu d'imposer une obligation là où se manifeste un bon vouloir si marqué. — Ordre du jour.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

On écrit de Port au Prince, le 23 avril, au *Moniteur* :

Un incendie qui a éclaté dans la ville de Gonaïves, le 7 de ce mois, et que l'on attribue à la négligence, a dévoré, dans l'espace de quelques heures, le quartier le plus commerçant de cette ville. Cent quarante maisons ont été consumées, et le feu ne s'est arrêté que par le changement qui s'est opéré dans la direction du vent. L'incendie a commencé dans un magasin où l'on travaillait depuis quatre jours à moudre du coton. Le désastre a pris rapidement des proportions telles que l'autorité s'est trouvée également impuissante à le conjurer et à faire respecter l'ordre par la population. Il a fallu proclamer la loi martiale pour mettre un terme à des actes éminemment regrettables. Les pertes totales sont évaluées à 12 millions de gourdes d'Haïti (soit 3,500,000 fr. Le gouvernement s'est empressé d'expédier sur les lieux une somme de 100,000 gourdes, pour être répartie entre les incendiés les plus nécessiteux et le commerce des principales villes de la République a ouvert une souscription en leur faveur.

MÉMORIAL DIPLOMATIQUE.

Nous empruntons au *Mémorial diplomatique* l'extrait suivant d'un article qui tend à démontrer que « l'armistice, c'est la paix » :

Sous le rapport des intérêts commerciaux, fait observer M. le chevalier Debranz de Saldapenna, la France n'a aucun motif de s'opposer à ce que l'Allemagne se fraye une communication plus rapide, par la voie du Sleswig, vers la Baltique. Ayant conclu un traité de commerce et de navigation très-avantageux avec la Prusse, elle n'a qu'à désirer, voir le marché allemand, auquel doit s'appliquer ce traité, s'étendre et s'agrandir. Toute perte qui pourrait en résulter pour l'Angleterre n'est que profit pour la France. Subordonnant toutefois son intérêt particulier au jugement politique de l'Europe, elle ne propose point d'arracher les Duchés au Danemark, si la continuation de l'union est possible, la France y souscrira avec empressement. Seulement si toute autre combinaison devenait impuissante à assurer la solution définitive de la question dano-allemande, elle propose d'avoir recours au vote des populations, pour mettre la responsabilité de la diplomatie à convert par l'expression non équivoque de la volonté nationale.

Ces quelques considérations suffisent à démontrer l'impossibilité où était la France de s'associer à la proposition anglaise : de trancher au besoin le nœud gordien des complications par l'épée. L'Angleterre, il est vrai, ne demanderait d'abord que de faire, à l'ouverture de la Conférence, de l'acceptation de l'armistice *in casus belli*. Les ministres de la reine Victoria calculaient très-bien que l'armistice ainsi posé en face de l'Allemagne soulèverait toutes les susceptibilités nationales au delà du Rhin, et que la réponse de l'Autriche et de la Prusse serait telle que la France se trouverait engagée d'honneur à sortir de son attitude expectante.

La cour des Tuileries n'a pas donné dans le piége : elle a compris que l'or et le sang de la France ne doivent pas servir à tirer le cabinet anglais de l'impasse où il s'était engagé par les défaillances et les tiraillements de sa politique. Toutefois, voulant prouver que la France ne reculait devant aucun sacrifice, si l'Angleterre était réellement résolue à asseoir la paix du monde sur des bases stables et solides, l'Empereur Napoléon s'est déclaré prêt à poursuivre, par des efforts communs, et au besoin par une action combinée, le réglement des principales questions qui divisent encore aujourd'hui l'Europe. Il va sans dire que la France, avant de prendre un engagement quelconque, tenait à lier l'Angleterre par des engagements réciproques et irrévocables. Les ministres anglais n'ayant pas osé assumer en face du Parlement la responsabilité d'engagements aussi étendus, le gouvernement de l'Empereur a préféré conserver toute sa liberté d'action bien résolu à ne prendre conseil que de ses propres intérêts.

LE CONSTITUTIONNEL.

M. Auguste Vitu analyse et commente, dans le *Constitutionnel*, une brochure de M. Magne, intitulée : *Notes sur l'administration des finances du commencement de 1855 à la fin de 1860.*

Loin d'être un de ces esprits timides qui s'effraient des développements du crédit et des travaux publics, Son. Exc. M. Magne fait remarquer que les travaux reproductifs ne sont pas une dépense proprement dite, mais une sorte de placement de fonds qui augmentent la fortune publique au profit des générations futures. L'activité nationale, fécondée par les bienfaits du crédit, décuple ses forces, et c'est ainsi qu'un peuple intelligent et laborieux se trouve plus aisé avec un budget de 2 milliards qu'il ne l'était en réalité alors que les dépenses publiques n'atteignaient pas la moitié de ce chiffre.

Pour extrait : A. Laytou.

Chronique locale.

M. le Préfet du Lot, dans le n° 949 du Recueil des actes administratifs, adresse la lettre suivante, sur les monuments historiques, à MM. les Sous-Prefets et Maires du département :

Messieurs, à différentes époques, mes prédécesseurs ont adressé aux autorités locales des instructions sur les mesures à prendre pour assurer la conservation des monuments historiques que possède le département du Lot. — Des règles ont été tracées pour l'instruction des demandes de classement des Edifices, pour l'étude des projets de restauration, pour l'exécution des travaux ; mais ces règles semblent avoir été oubliées trop souvent. L'Administration a eu, en effet, le regret de constater que, malgré ses prescriptions, des restaurations maladroites des adjonctions ou des suppressions qui dénaturent le caractère architectural des Edifices, des démolitions même de restes antiques et précieux sont chaque jour entreprises, sans autorisation, dans diverses communes.

Pour vous mettre, de nouveau, à même de connaître et de faire respecter les règles sur la matière, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-après, les copies des principales circulaires de l'Administration supérieure concernant le service des Monuments Historiques. Vous trouverez à la suite de ces documents une liste qui vient de m'être notifiée par S. Exc. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, contenant l'indication des monuments qui dans le département du Lot, ont été signalés à l'intérêt de l'Etat et dont il importe d'assurer la conservation (1).

Si vous jugiez à propos d'apporter quelques rectifications ou additions à cette liste, les propositions que vous m'adresserez à ce sujet devraient être appuyées des pièces énumérées dans la circulaire du 19 février 1841, dont j'ai fait également reproduire le texte à la suite de la présente circulaire.

J'examinerai avec soin ces propositions et je m'empresserai de les soumettre à M. le Ministre des Beaux-Arts.

Je vous recommande tout spécialement, Messieurs, de porter à la connaissance des propriétaires des Edifices mentionnés sur la liste les prescriptions de la circulaire du 1er octobre 1841, rappelées ci-après.

Je vous prie de vous bien pénétrer de l'esprit des instructions contenues dans les circulaires précitées, et de réunir vos communs efforts pour assurer la conservation des antiquités destinées à rappeler aux générations futures des faits, des usages dont le pays s'honore et qui servent de précieux éléments à la science.

Je compte, Messieurs, sur vos soins tout particuliers pour atteindre ce but désirable.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion-d'Honneur,
Ch. De Pebeyre.

(1) Liste des monuments historiques provisoirement classés dans le département du Lot, par décision de S. Exc. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, en date du 24 juillet 1863.

Arrondissement de Gahors.

Cathédrale de Cahors.
Maison dite de Henri IV, à Cahors.
Pont de Cahors.
Enceinte de Cahors.
Eglise du Montat.

Arrondissement de Figeac.

Eglise de l'ancienne Abbaye Saint-Sauveur, à Figeac.
Château de Montal, près St-Cere.
Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, à Figeac.
Ancien Hôtel-de-Ville, à Figeac.
Obelisque, près de Figeac.
Maison rue Ortadabia.
Eglise d'Assier.
Château d'Assier.
Château de Castelnau-de-Bretenoux.

Arrondissement de Gourdon.

Eglise de Gourdon.
Chapelle de Roc-Amadour.
Eglise de Souillac.
Eglise du Vigan.

Samedi soir, vers huit heures, un météore a passé sur notre ville venant du N.-N.-O., allant vers E.-S.-E. Une lueur d'abord faible a signalé son apparition, puis la clarté est devenue plus vive ; on a pu apercevoir bientôt un globe de feu très intense qui s'est éteint au bout d'un instant, en produisant une assez forte détona-

---

surface de la terre comme les vagues de l'océan, et vaciller tous les objets comme des navires sur une mer agitée. Dans la foule, glacée d'épouvante, les cris de détresse firent place à un morne silence. Les édifices et les maisons s'écroulaient avec fracas ; la poussière qui s'élevait des décombres enveloppait la ville d'un voile funèbre et obscurcissait la lumière du soleil.

Pourtant la cathédrale avait résisté aux deux chocs ; les portes s'en étaient ouvertes d'elles-mêmes, et le peuple terrifié sortait en chancelant, étouffé et aveuglé par la poussière. Les ravages étaient grands déjà, mais on se croyait du moins hors de danger. Vain espoir ! Le tonnerre souterrain se remit à gronder ; jamais oreille humaine n'avait entendu un bruit si effrayant. Puis plusieurs secousses verticales, se croisant du nord au sud et de l'est à l'ouest, se succédèrent rapides comme la pensée.

Cela ne dura guère que trois ou quatre secondes ; mais aucune œuvre humaine n'aurait pu résister à ces oscillations en sens contraires.

La terre était ébranlée jusque dans ses fondements, les montagnes s'effondraient ; dans la plaine s'ouvraient des cratères qui vomissaient des flammes et des vapeurs empoisonnées. Les prairies se transformaient en lacs d'une eau toute noire, des abîmes béants engloutissaient les palais et des fragments de montagnes roulaient dans les vallées.

Avant que la poussière de cette immense dévastation recouvre Caracas et dérobe à nos yeux les victimes mutilées de la catastrophe, faisons un dernier retour sur le passé. Une seule minute nous en sépare ; mais elle a suffi pour changer une ville florissante en un déplorable amas de ruines.

Quatre heures venaient de sonner quand les membres du gouvernement entrèrent dans la cour du palais pour passer la revue des troupes. Ces dernières étaient rangées sur deux lignes formant un angle droit, et le plus près possibles des bâtiments, afin d'être moins exposées au soleil. Cette précaution causa leur perte. Personne n'avait le pressentiment d'un malheur. Les chiens hurlaient, les chevaux soufflaient bruyamment, se cabraient, montraient de l'inquiétude. Mais on attribuait cette agitation à la chaleur et aux insectes, et les hurlements des chiens à la musique militaire.

Dès la première secousse, hommes et chevaux tombèrent ; le mouvement ondulatoire du sol renversa tout ce qui n'avait point une base très-solide.

Puis, aussitôt, avant qu'on pût commander un mouvement qui éloignât les troupes du voisinage dangereux des bâtiments, la deuxième secousse renversa ces derniers, qui écrasèrent dans leur chute tout ce qu'ils atteignirent.

Le troisième choc, le plus terrible de tous, ne rencontra plus rien à détruire en cet endroit. Il n'y eut de sauvés que quelques militaires qui se trouvaient par hasard en avant du front, et les curieux entassés au centre de la cour. Mais tout disparut sous les tourbillons de poussière, et un immense clameur s'éleva, où dominaient les lamentations et les gémissements des blessés, à moitié ensevelis sous les décombres.

Les chevaux foulaient aux pieds, dans les ténèbres, les blessés comme les gens sains et saufs. Aux dangers affreux déjà surmontés venaient se joindre ceux d'étouffer dans la poussière ou d'être tué par les miasmes qui se dégageaient du sol. On n'osait pas se réjouir d'être sauvé, car on tremblait sans cesse de sentir une nouvelle secousse, de n'être réservé qu'à un martyre plus long.

Cela se passait le 26 mars 1812, à 4 heures de l'après-midi. Non-seulement Caracas, mais la Guayra, San-Félipe, Mérida et plusieurs autres localités furent détruites. Les effets du tremblement de terre furent ressentis jusqu'à Bogota et Honda, à cent-cinquante milles de Caracas. Dans quelques endroits plus éloignés, on crut entendre le canon, et l'on se disposa à repousser l'ennemi Un mois plus tard, le 30 avril, un violent coup de foudre éclata à Caracas, par un ciel pur, et il y eut une éruption du St-Vincent, volcan de 3000 pieds de hauteur qui n'avait pas jeté de lave depuis près d'un siècle.

CHAPITRE XVII.

Après le Tremblement de Terre.

C'est chose merveilleuse que cette destinée qui préside au sort des hommes et trompe toutes leurs prévisions. Ceux des habitants de Caracas qui s'attendaient à périr écrasés sous les murs et les voûtes massives de la cathédrale, ceux qui embrassaient les autels et n'imploraient plus de Dieu qu'une mort douce et le salut de leur âme, ceux-là furent sauvés. Au contraire, un grand nombre des infortunés qui s'enfuirent coururent par cela même à leur perte. Soit par la nature de sa construction, soit qu'elle fût assise sur des couches de terrain plus propres à résister aux courants électriques d'un tremblement de terre, la cathédrale resta debout, tandis que, des églises de la Trinité et de Notre-Dame des Grâces, on ne retrouva que des monceaux de décombres.

Les dernières secousses avaient cessé ; mais l'obscurité régnait dans le vaste édifice. Quiconque en avait la force cherchait les portes à tâtons. Les prêtres, précipités des marches de l'autel, invoquaient à haute voix les noms des saints, et, à chacun de ces noms, la foule répondait avec un accent plaintif : *Ora pro nobis*. Beaucoup de gens avaient complètement perdu la tête, et ceux mêmes qui conservaient leur raison oublièrent tout dans les premiers moments, excepté l'imminence de la mort. Personne ne songeait plus à à ses parents, à ses amis. Le cortége nuptial s'était dispersé ; instinctivement, chacun n'avait pensé qu'à son propre salut. Les mariés seuls avaient été réunis par la catastrophe : Paula gisait évanouie sur le tapis, et Escudéro, atteint à l'épaule par un lourd candélabre d'argent tombé de l'autel, était étendu à ses côtés, grièvement blessé et hors d'état de se mouvoir.

Tout à coup une femme cria d'un ton plaintif, du ton d'une mère inquiète et désolée : « Paula ! Paula ! »

Une autre femme s'avança à sa rencontre et répondit :

« Je ne retrouve pas l'autel ; c'est là qu'elle doit être.

— Joséfa, est-ce toi ! Tu es vivante ! Conduis-moi auprès de ma fille — ou de son cadavre, si le ciel me la déjà enlevée. Hélas ! c'était la meilleure, la plus docile des enfants ! Conduis-moi auprès d'elle ; que la mort nous réunisse ! »

La haine invétérée de la comtesse pour Joséfa s'était évanouie tout à coup. Il y avait là en présence, non plus deux ennemies, mais deux créatures humaines tremblantes d'effroi, faibles toutes les deux, mais dont la plus courageuse soutenait l'autre. Appuyée sur la mulâtresse, dona Louisa chercha sa fille avec elle, et au premier rayon de jour qui pénétra par les vitraux supérieurs de l'église, quand les nuages de poussière commencèrent à s'abattre, elles aperçurent l'autel et, au pied, don Escudéro toujours gisant, mais Paula assise à côté de lui.

« Sauvée ! s'écria la comtese en la serrant dans ses bras. Et voici la clarté qui reparaît ! Le ciel a pitié de nous ! »

Paula fixa sur sa mère un regard sinistre.

La suite au prochain numéro.

tion. Une nébulosité d'un blanc cendré mesurant une longueur de 15 m. sur 2 de largeur, environ, s'en est suivie. Elle a elle-même disparu au bout de quelques minutes.

Ce météore est évidemment produit par un aérolithe.

Par arrêté préfectoral du 7 mai courant, ont été nommés instituteurs : MM. Peyronnenc (Victor), au Vigan ; Entraygues (Antoine-Hippolyte, à Vaillac; Boyé (Pierre), à Sénaillac (Lauzès); Valen (Pierre), à Beauregard ; Coldéfy (Antoine), à Masclat ; Loubière (Jean), à Pomarède.

RENTRÉE DE L'ORPHÉON A CAHORS

L'Orphéon a fait hier soir sa rentrée dans notre ville, tout fier, à bon droit, de son premier et glorieux succès.

Dès six heures, la population se transportait enthousiaste au-delà des portes, sur la route de Paris, par où l'Orphéon devait arriver, et les regards curieux sondaient l'horizon.

L'attente est longue. Enfin on distingue au loin les *berrets* rouges, et un hurrah général salue les vainqueurs du Concours de Périgueux.

Sur la bannière déployée brille la médaille d'or ! Acclamée par la foule immense, l'Orphéon arrive aux portes de la ville.

La Commission l'y attendait, entourée de la compagnie des sapeurs-pompiers en grande tenue.

La Société Sainte-Cécile, heureuse de l'éclatant succès de sa sœur aînée, était aussi venue à sa rencontre et jouait les plus beaux airs en son honneur.

Après un discours d'un membre de la Commission, où la Société est chaudement félicitée de son succès, auquel s'associe la commission entière, le cortége se met en marche. La Société orphéonique, bannière en tête, s'avance, au milieu d'une double file de pompiers. La Sainte-Cécile la précède.

Le spectacle, durant tout le parcours, était enchanteur. Une multitude compacte formait une haie impénétrable de chaque côté de la route. Toutes les fenêtres, tous les balcons regorgeaient de dames aux fraîches toilettes, aux visages souriants. De toutes parts c'étaient des cris de : *Vive l'Orphéon !* des applaudissements frénétiques, des mouchoirs qui s'agitaient gracieusement, des bouquets qui pleuvaient des balcons sur nos heureux chanteurs.

L'enthousiasme était à son comble et se manifestait de toutes les façons.

Après avoir ainsi parcouru les Boulevards, l'Orphéon s'est arrêté à l'Hôtel-de-Ville où, là encore, l'attendaient de flatteuses démonstrations.

L'Hôtel était richement illuminé aux verres de couleur. Des drapeaux flottaient sur tous les points de la terrasse. Au centre, entouré d'oriflammes, on avait placé, sous une belle couronne, un écusson aux armes de la ville, portant ces mots : *Société Orphéonique de Cahors.*

M le Maire, entouré du Conseil municipal est venu au devant de l'Orphéon. Il l'a complimenté, au nom de la ville, sur son brillant succès. Voici en quels termes :

« Messieurs les Orphéonistes,

» En présence du premier Magistrat du département, qui a bien voulu s'associer à notre joie, je suis heureux d'être, dans cette circonstance mémorable, l'organe du Conseil municipal, et de vous exprimer, au nom de la population entière, sa vive et sympathique admiration, pour l'éclatante victoire que vous avez remportée au Concours de Périgueux.

» Nous n'attendions pas moins de vos efforts, sous la présidence de l'homme distingué, si profondément initié à tous les secrets de l'art musical, qui vous a entouré de sa bienveillante sollicitude, et sous la direction habile du maître consommé, qui a mis, au service de votre œuvre, une rare intelligence et un dévouement absolu.

» La ville de Cahors, mes amis, est fière de votre triomphe, et elle a la ferme confiance que l'an prochain, à pareille époque, vous saurez ajouter de nouvelles palmes à votre glorieuse bannière. »

Passant ensuite dans la salle d'honneur, la Société a été haranguée par M. le Préfet : « La France, a dit ce premier Magistrat, au milieu d'une improvisation empreinte de la plus cordiale sympathie, est non-seulement grande par les armes et par les sciences mais encore par les arts, et vous venez, Messieurs, d'en donner la preuve.

» J'espère avoir sous peu le plaisir d'entendre les chœurs qui vous ont valu la médaille d'or. »

Des applaudissements unanimes et des cris de : *Vive l'Empereur !* ont accueilli les nobles paroles de Monsieur le Préfet.

M. le Maire n'a point voulu laisser passer cette occasion sans faire entendre quelques paroles de conciliation : « L'Orphéon de Cahors, a-t-il dit, doit fraterniser désormais avec la Sainte-Cécile. Toute rivalité doit disparaître entre ces deux sociétés. Je désire qu'elles soient unies, qu'il existe entr'elles une harmonie parfaite. »

Sa voix a été couverte de nombreuses marques d'approbation.

Puis l'on s'est séparé. Chaque orphéoniste a trouvé dans la foule des poignées de mains amies, des embrassements, des éloges, et plus de ces propos ironiques qui l'accompagnaient à son départ, et qu'anéantit son retour victorieux.

Louis LAYTOU.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 14 mai 1864.

Rhétorique.

SECTION DES SCIENCES.

Mathématiques : 1er Pons ; 2e De Broca.
Physique : 1er Pons ; 2e De Broca.

Seconde.

(Sections réunies.)

Histoire et Géographie : 1er Bonnefoy ; 2e Cazes.

SECTION DES LETTRES.

Vers latins : 1er Darres ; 2e Vertut.

SECTION DES SCIENCES.

Mathématiques : 1er Bonnefoy ; 2e Carrié.
Physique : 1er Bonnefoy ; 2e Carrié.

Troisième.

Mathématiques : 1er Masse ; 2e Mourguès.

Quatrième.

Histoire et Géographie : 1er Lurguie ; 2e Lacarrière.
Mathématiques : 1er Lacarrière ; 2e Lurguie.

Cinquième.

Histoire et Géographie : 1er Chouet ; 2e Gisbert.

Sixième.

Orthographe : 1er Lagard ; 2e Queyssac.

Septième.

Version latine : 1er Théron ; 2e Tardieu.

Huitième.

Histoire et Géographie : 1er Balaran ; 2e Bénâtre.

Enseignement professionnel.

(Deuxième année.)

Anglais : 1er Pouzergues ; 2e Brunet.

(Première année.)

Histoire et Géographie : 1er Guilhou ; 2e Bru.

Cours préparatoire.

(Troisième année.)

Ecriture : 1er Gélis ; 2e Géniès.

(Deuxième année.)

Ecriture : 1er Barancy ; 2e Durand.

(Première année.)

Ecriture : 1er Delard ; 2e Labie.

Le Proviseur, LAPRADE.

THÉATRE DE CAHORS.

Jeudi, 19 mai 1864.

AVANT CLÔTURE

Représentation extraordinaire au bénéfice de Mme **JOSSE.**

LES PREMIÈRES ARMES DE RICHELIEU

Comédie mêlée de couplets en 2 actes.

Mme **Josse** remplira le rôle du duc de Richelieu.

LE PÈRE LA TREILLE

Scène comique exécutée par M Bruno.

LES PETITS MOYENS

Vaudeville en un acte.

M. **Montcavrel** remplira le rôle de M. *Grumelot*

AIR DU SIÈGE DE CORINTHE (de Rossini)

chanté par M Saint-Charles.

A la demande :

LA PARTIE DE PIQUET

Comédie-Vaudeville en 1 acte

M. Montcavrel reuplira le rôle du chevalier de la Rocheferrier

JE SUIS ENRHUMÉ DU CERVEAU

Scène comique exécutée par M. Bruno.

On commencera à 8 heures.

CHANGEMENT DE DOMICILE. — A partir du 1er juin, le **CAFE DE LA CONCORDE**, tenu par M. Eugène Soulacroix, sera transféré maison Montagne, ancien Café Toulousain, Boulevard-Nord.

Les Eaux de seltz et les limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraîchissante qu'hygiénique. Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de **M. DUC pharmacien de notre ville.** M. Duc prépare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareils ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux placés à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se dégagent de tout mélange d'acide sulfurique et et d'hydrogène, et restent saturées d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases syphoïdes de M. Duc réunissent toutes les conditions du genre, ils sont préférables aux bouteilles où, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide carbonique.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 22 mai 1864.

3 Versements	400f	»
3 Remboursements	1,338	19

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

On lit dans le *Journal du Tarn:*

Pendant plusieurs jours la pluie est tombée abondamment; les craintes qu'inspirait une sécheresse prolongée et si peu ordinaire dans cette saison, ont heureusement cessé.

—La foire d'hier a été contrariée par la pluie, aussi les transactions ont-elles été peu nombreuses. Les approvisionnements étaient, d'ailleurs, peu considérables et les bestiaux n'avaient été conduits qu'en petit nombre sur nos marchés.

Le marché aux grains était approvisionné par 135 charretées de froment, formant un total de 945 hectolitres dont 105 n'ont pas été vendus. Le prix moyen a été de 19 fr. 43 l'hectolitre; soit une baisse de 11 centimes sur le marché-foire de samedi et une hausse de 15 centimes sur la foire de la mi-carême.

Les marchés aux bestiaux ne réunissaient que 43 bœufs, 58 vaches, tous animaux de culture; 85 veaux; 65 chevaux ou juments, 38 mulets ou mules, 113 ânes ou ânesses; 106 moutons; 621 porcs.

Le vin en cercles, récolte de 1863, s'est vendu à raison de 20 fr. l'hectolitre.

770 rouleaux de toile du pays étaient exposés en vente.

Pour la chronique départementale : A LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Chambre des députés, 13 mai. — MM. Alfieri et Passaglia engagent le gouvernement à sortir de sa réserve et à faire une démarche résolue au sujet de la question romaine.

MM. Laporta et Miceli disent que la chambre doit proclamer que l'occupation de Rome est une nécessité pour l'Italie.

M. Musolino propose d'appeler les Romains à délibérer sur leur propre sort.

M. Chiaves voudrait qu'on présentât une loi établissant des circonscriptions électorales dans le territoire pontifical, en chargeant de ce soin les autorités italiennes des frontières. On constaterait ainsi le droit des romains d'élire des députés. M. Chiaves dit que la France ne pourrait pas s'opposer à cette résolution qui n'a rien d'hostile à la protection qu'elle accorde au chef de l'Église.

Le ministère déclare qu'il ne peut accepter aucune de ces propositions.

La discussion est ajournée.

POLOGNE.

Dans les élections qui ont eu lieu à Varsovie, le 13 mai, à la Société du crédit agricole, il a été résolu d'envoyer une adresse de loyauté à Saint-Pétersbourg. Trois des membres les plus éminents de la société seront chargés de remettre cette adresse au czar.

ESPAGNE

On lit dans la *Epoca* du 14 mai :

Le gouvernement espagnol n'est pas indifférent aux complications qui peuvent venir de Rome. Aussi prépare-t-il le terrain diplomatique pour une action commune avec l'Europe catholique, en vue des éventualités de l'avenir.

AUTRICHE.

On mande de Bucharest, le 14 :

La chambre s'est réunie aujourd'hui. Le gouvernement a demandé à la chambre de délibérer sur la loi électorale et le budget. La chambre ayant déclaré qu'elle s'abstiendrait de toute délibération jusqu'à ce que le ministère actuel ce fût retiré, le gouvernement a prononcé sa dissolution.

— La chambre moldo-valaque refusant de discuter la loi électorale, seul sujet à l'ordre du jour de la session ouverte aujourd'hui, a été dissoute.

La tranquillité est parfaite.

AMÉRIQUE.

New-York, 4 mai (par l'*Australian*) :

Rien de nouveau en Virginie. Lee attend l'attaque de Grant et se prépare à la défense sur le Rapidan.

On mande de la Louisiane que Ranks s'est retiré à Alexandrie sans combat. Les canonnières fédérales sont arrivées devant cette ville. Huit cents confédérés ont occupé Cheneyville sur les derrières de l'armée fédérale, à 19 milles d'Alexandrie.

Dans la Caroline du Nord, les fédéraux ont évacué Washington. Le bruit court que les confédérés ont investi Newbern.

Change sur Londres, 198 1/2 ; — sur Paris, 287 1/2. Agio sur l'or, 94.

Pour extrait : A. LAYTOU.

LA DIGITALINE.

La digitaline est le principe actif de la digitale, plante très commune qui ressemble plus ou moins à un doigt de gant, ce qui lui a fait donner son nom. Voici ses principaux caractères :

Substance de couleur paille tendre, d'aspect résinoïde, se réduisant très facilement en une poudre jaune, pâle, très amère. Elle se dissout très peu dans l'eau. Pour faire disparaître la saveur communiquée à l'eau par un centigramme de cette substance, il faut employer deux litres de liquide, c'est-à-dire deux cent mille centigrammes. — Employée à faibles doses, la digitaline est un excellent remède qui a surtout pour effet de ralantir les battements du cœur : c'est dire qu'elle est employée avec un grand succès dans toutes les affections où il est nécessaire de tempérer et de régulariser les mouvements de ce grand ressort.

Quelquefois il y a intolérance absolue de la part du malade, c'est-à-dire qu'il rejette le remède aussitôt qu'il est arrivé dans l'estomac ; dans ce cas, on peut songer à administrer la digitaline par la voie cutanée, c'est-à-dire par une opération analogue à celle de la vaccine. Si l'on adopte ce mode, il faut user d'une prudence tout exceptionnelle dans le dosage de la digitaline, car il a suffi de 10 centigrammes injectés dans les veines d'un chien pour le tuer raide.

Chose étrange, les lapins et les poules sont très peu incommodés par l'usage, même immodéré, de la digitaline, tandis que l'homme, le chien, le chat et le cheval en ressentent des secousses terribles ; le cheval surtout, parce qu'il ignore la ressource suprême du vomissement.

Ainsi que tous les autres poisons du règne végétal, la digitaline ne laisse aucune trace de son passage ; on peut bien découvrir quelques rougeurs et même quelques légères érosions dans les intestins et dans l'estomac, mais ce signe n'a rien qui puisse impliquer de façon certaine l'emploi d'un poison végétal.

Mais la science peut retrouver la digitaline parmi les matières contenues au moment de la mort dans les voies digestives : le tout est de reconnaître une substance dont quelques parcelles ont suffi à produire un crime ou un accident.

Pour extrait : A. LAYTOU.

LES DEUX ÉCOLES

Nous lisons dans le *Moniteur vinicole :*

Au siècle où nous vivons, on tient à jouir vite et beaucoup. Courte et bonne, telle semble être la devise commune. Aussi l'école fruitière moderne s'inquiète assez peu de la durée des plantes ; elle recherche par-dessus tout l'abondance de la production.

La vigne n'a pas échappé à cette règle. Lorsqu'on plante une vigne, une première considération dirige le planteur. Quelle est la meilleure méthode de plantation pour obtenir rapidement des produits ? C'est la question que se pose aujourd'hui le planteur.

La vigne plantée, le vigneron se préoccupe du système de taille le plus propre à rapporter beaucoup.

L'ancienne école opposait à ces conditions des objections assez sérieuses. Elle disait : Défiez-vous des premiers produits d'une jeune vigne. Outre la fatigue qu'ils lui imposent, ils ne fournissent que des vins durs, aigres, de garde difficile. Moïse interdisait l'usage de la récolte avant la cinquième année. Il savait déjà que la jeune vigne n'est pas en état d'élaborer suffisamment les sucs qui constituent les éléments d'un vin bon et généreux.

— Qu'importe, répond-on aujourd'hui. Nous avons fait des frais de plantation ; la terre coûte cher et nous n'avons pas le temps d'attendre. Que le vin de la jeune vigne ne soit pas encore ce qu'il sera plus tard, nous ne le nions pas ; mais au moins c'est du vin, et, en le vendant tel quel, nous en retirons un profit qui vaut mieux que rien.

La vieille école dit encore : Vous taillez, vous pincez, vous ébourgeonnez, vous épamprez votre vigne de façon à la forcer de donner sans cesse le plus de fruit possible. Mais, malheureux ! vous l'épuisez, vous la ruinez, sans compter qu'en l'obligeant à un excès de sève qui ne se concrète pas, vous n'obtenez plus un vin parfait.

La belle avance, quand au bout de quinze à vingt ans vous devrez recommencer à planter ! Et puis, c'est en torturant ainsi votre plante que vous la prédiposez aux influences des maladies. Vous n'êtes réduit à soufrer la vigne que parce que vous l'avez fait souffrir.

— Mauvais calcul, répond encore l'école moderne. Nous savons bien que notre vigne, productrice quand même, durera moins que la vôtre, qui se donnait du bon temps. Mais raisonnons un peu. Sur dix ans, votre vigne avait une année abondante, trois bonnes ou assez bonnes, deux médiocres et cinq quasi nulles. En somme, c'était une moyenne de 10 hectolitres à l'hectare ; soit, pour soixante années, 600 hectolitres. Dans les bonnes années, vous vivez bien, mais vous pâtissez dans les mauvaises. Nous, nous forçons la production, si bien que notre vigne nous rapporte tous les ans, à moins d'un de ces désastres qui échappent à la puissance humaine. Notre moyenne s'élève au moins à 30 hectolitres, si bien que lors même que la vigne ne dure que vingt ans, elle a produit autant que la vôtre en soixante ; et nous trouvons que c'est quelque chose que d'économiser quarante années, même au prix d'une replantation. Quant aux maladies les savants ne sont pas encore parvenus à nous prouver que notre système y fût pour quoi que ce soit. Enfin, de votre temps, la propriété était en quelque sorte immuable, et vous aviez peut-être raison de songer à la durée. De nos jours, il en est autrement, et c'est là le mal de notre agriculture. Cette vigne que nous plantons sera-t-elle à nos enfants ?...

Ainsi raisonnent les deux écoles, qui toutes deux ont leurs partisans.

S'il faut dire notre sentiment, nous croyons qu'il y a du bon chez l'une et chez l'autre, et que le sage doit savoir le démêler et l'adopter. Mais on n'est pas toujours le maître, et la force des choses pousse le plus souvent vers l'un ou l'autre côté. Dans ce cas, c'est la modération qui doit l'emporter sur l'exagération ; car le meilleur système ne vaut rien quand on l'exagère.

Louis TAVERNIER.

Faits divers.

On a souvent parlé de remèdes contre les morsures d'animaux enragés, nous ne pouvons trop mettre en garde nos lecteurs contre ces prétendus spécifiques.

Dans l'état actuel des connaissances médicales, il n'y a d'autre remède que de cautériser, c'est-à-dire brûler profondément les plaies produites par les morsures, et nous ne saurions mieux faire que de transcrire ici ce que l'autorité supérieure a fait publier à Paris à ce sujet.

« Les chiens sont au nombre des animaux chez lesquels la rage peut se développer d'elle-même, et par lesquels elle se communique avec le plus de facilité. On croit que la rage se déclare plutôt chez ces animaux pendant les grandes chaleurs et les grands froids qu'à toute autre époque.

» L'ignorance où l'on est en général des premiers moyens préservatifs à employer, en cas de morsure, a souvent occasionné de graves accidents, c'est ce qui a déterminé la publication de l'avis suivant:

» 1° toute personne mordue par un animal enragé ou soupçonné tel, devra, à l'instant-même, presser sa blessure dans tous les sens afin d'en faire sortir le sang et la bave;

» 2° On lavera ensuite la blessure, soit avec de l'alcali volatil étendu d'eau, soit avec de l'eau de lessive, soit avec de l'eau de savon, de l'eau de chaux ou de l'eau salée, et à défaut de tout cela, avec de l'eau pure ou avec de l'urine;

» (Il est bien de laver avec un linge un peu rude, afin d'irriter la plaie et d'en exprimer le sang.)

» 3° On fera ensuite chauffer au rouge blanc un morceau de fer, que l'on appliquera profondément sur la blessure.

» (Il est bon, quelques heures après cette cautérisation au fer chaud, d'appliquer sur la plaie un large vésicatoire, qu'on lève, et qu'on traite comme les vésicatoires ordinaires.)

» Ces moyens, bien employés, suffiront pour éloigner toute espèce de danger.

» Il est inutile de dire que toutes les fois qu'ils pourront être administrés par un médecin, il y aura avantage pour la personne mordue ; que, dans tous les cas, il sera nécessaire d'appeler un médecin, même après l'emploi de ces moyens, attendu qu'il pourra seul bien apprécier la profondeur des blessures, et qu'une cautérisation qui ne serait pas assez profonde serait sans efficacité.

» On ne saurait trop rappeler au public le danger qu'il y a à se servir des prétendus préservatifs que vendent et distribuent les charlatans. On ne connaît, jusqu'à ce jour, de préservatif certain contre la rage, que la cautérisation suivie d'un traitement local convenable.

Le *Messager du Midi* fait remarquer que des pluies torrentielles sont tombées du 9 au 10 dans la région centrale de la France ainsi que l'avait prédit M. Mathieu (de la Drôme). Le Rhône a cru d'une manière notable. La zone comprise entre Orange et l'intérieur a seule été favorisée par la pluie, qui est surtout tombée en grande quantité dans les départements de Vaucluse, de l'Isère, de l'Ardèche et des Alpes. M. Mathieu (de la Drôme) disait dans son Annuaire : *Dans quelques contrées, les pluies devanceront de trois ou quatre jours le premier quartier de mai, et arriveront, par conséquent, vers le 9 ou le 10.* Cette prédiction s'est réalisée de tous points.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les affaires en vins laissent toujours beaucoup à désirer; cependant, soit plus de confiance, soit approche de l'époque des grands besoins de la consommation, les transactions ont quelque peu gagné en importance.

Les spiritueux restent soumis à des influences contraires, qui déterminent les fluctuations que nous avons à constater. Maintenant, ce sont les tendances à la baisse qui se manifestent : le disponible se trouve coté à 74 fr. 50 c. avec fléchissement. Par continuation, les alcools du Midi sont sans cours officiel.

Les eaux-de-vie restent sans affaires sur le marché de Bercy et de l'Entrepôt; il en est de même dans les grands centres de production, sauf les expéditions pour l'Angleterre, qui est bien décidée, à ce qu'il paraît, à nous remplacer à l'étranger.

Les vinaigres sont toujours fermes dans leurs cours, qui n'ont pas varié.

Les cidres ont éprouvé dans quelques pays producteurs une baisse sensible, motivée par les belles apparences de la récolte.

(*Le Moniteur Vinicole.*) H. Hennequin.

La Monographie des Hemorroïdes, par le docteur **A. Leber,** opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que la guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. — 1 vol. in-8° p. fr. à Paris, 14, rue, de l'Echiquier. (Consult.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

16 mai Lagarde (Jules), rue du Piot.
18 — Baboulène (Mélanie), naturelle, rue des Elus.

Décès.

14 — Ilbert (Baptiste), 18 mois, rue Chantrerie.
18 — Bonneviaille (Louis-Raymond Joseph), 4 ans, à la Gendarmerie.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

16 mai 1864

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 70	» »	» 10
3 p. °/o emprunt de 1864.	66 90	» 10	» »
4 1/2 pour 100.....	93 75	» »	» 75
au comptant :	17 mai.		
3 pour 100	66 60	» 15	» 10
3 p. °/o emprunt de 1864.	66 75	» 05	» 15
4 1/2 pour 100.....	93 25	» »	» 50
	18 mai.		
au comptant :			
3 pour 100.....	66 60	» »	» »
4 1/2 pour 100.....	93 25	» »	» »

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT,
DE LA 2e QUINZAINE D'AVRIL.

	l'hectolitre.			le quintal métrique.	
Froment....	18f	48	—	23f	46
Méteil.....	14	18	—	19	31
Seigle.....	13	24	—	18	56
Orge.....	12	10	—	16	50
Sarrasin....	12	19	—	19	65
Maïs.....	11	41	—	15	87
Avoine.....	8	29	—	19	05
Haricots....	»	»	—	»	»

PAIN (prix moyen).

1re qualité, 0f 31; 2e qualité, 0f 28; 3e qualité, 0f 20.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2e quinzaine d'avril.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs.....	29	29	608 k.	0f 64
Veaux	81	81	92 k.	0f 75
Moutons.....	253	253	33 k.	0f 52
Porcs.....	17	17	151 k.	0f 90

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1f 10; Vache 0f 90; Veau 1f 25; Mouton, 1f 20; Porc, 1f 30.

M. Dorigny, médecin dentiste, a l'honneur de prévenir ses clients qui viendront à Périgueux à l'occasion de l'exposition, qu'il se tient à leur disposition, jusqu'au 31 mai en son Cabinet de Périgueux, Cours Tourny, 10.

DORIGNY.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Ouverture des ATELIERS et SALON de la

PHOTOGRAPHIE HONORÉ

Portraits de toutes dimensions, Reproductions, Paysages.
SPÉCIALITÉ de Portraits dits Carte de visite, d'une exécution et d'un fini complets.

BOULEVARD SUD, MAISON MIRC, PHARMACIEN

Salon d'Exposition au 1er étage.

Au nom de l'Humanité, communiquez cette instruction ; il en résultera un bien immense. DOCTEUR KOOKE.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

(de HOLLANDE), de DIDIER.

MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE DIDIER PALAIS-ROYAL GALERIE D'ORLÉANS 32 — AUX ARMES DE HOLLANDE — MON FONDÉE EN 1828

37 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre DOCTEUR KOOQUE appelait à si juste titre UN REMÈDE BÉNI, UN MAGNIFIQUE PRÉSENT DU CIEL. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement *les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Maladies des intestins, les Dyssenteries, les Diarrhées, les Insomnies, les Maladies du foie, les Hémorroïdes, les Rhumatismes, les Eruptions, les Pâles couleurs, la Goutte, les Dartres, les Constipations habituelles opiniâtres, l'Asthme, les Catarrhes, l'Hypocondrie, les Vents, les Glaires, les Maux provoqués par les retours d'âge au la Puberté,* tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc , affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours fraiche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieillies, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre maison Pour prevenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Nos seuls dépositaires pour le département du Lot sont : MM. Vinel, pharmacien, à Cahors; Houlié (Eugène), épicier, à Figeac.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE DEROCQUE — SEULE MAISON SPÉCIALE EN FRANCE — SANS ODEUR NI SAVEUR, GARANTIE PURE. — 55, Bt SÉBASTOPOL. R.D. Paris. — Pêcheries au Nord de la Norwége. — SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris.

Dépot chez MM. Bergerol, Vinel, pharmaciens, à Cahors.

SEL PURGATIF EFFERVESCENT DE LE PE DRIEL

LE PLUS AGRÉABLE DE TOUS LES PURGATIFS

Vente au détail : Pharmacie LE PERDRIEL, faubourg Montmartre, 76. — Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT MODÈLE pour la Fabrication spéciale DES

CHOCOLATS

DE

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, *considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé,* toutes les propriétés bienfaisantes dont cet aliment est susceptible, la COMPAGNIE COLONIALE ne fait pas *du bon marché la question principale;* elle veut, avant tout, ne livrer que des produits d'une *supériorité incontestable.*

ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132

Dans toutes les villes de France et de l'Etranger, chez les principaux commerçants.

TEINTURE OBERT

Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances. — 15 années de succès attestent son efficacité. Flacon : 6 et 10 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, RUE SAINT-HONORÉ, *près les Tuileries.* On expédie directement contre un mandat sur la poste. (*Affranchir.*)

AVIS AUX AGRICULTEURS

GUANO D'ALGERIE

pulvérisé, sur fin.

Pour la culture des tabacs et pour la vigne ainsi que pour toute sorte d'arbres fruitiers, le Guano d'Algéri rivalise avec celui du Pérou, employé par quantité égale. Prix: 24 fr. les 100 k ou 12 fr. les 50 kilos.

Il est bien à remarquer aussi que le Guano d'Algérie, loin d'épuiser le sol, le fertilise au contraire et est pour lui un précieux engrais.

Un Guano spécial pour les prairies artificielles et naturelles et toute plante légumineuse, au prix de 3 fr. 50 c les 50 k; Plâtre à marner, à 2 fr. 10 c. et Plâtre pour cloison et pour plafonds, à 2 fr. 50 c. les 50 k. Le tout donné à l'épreuve, toujours chez M. BÉDE, menuisier, rue Impériale, à Cahors, et à ses entrepôts :

A Mercuès, chez M. le Maire;
A Larroque, chez M Bonnemort;
A Vers, chez M. Magneval, aubergiste;
Au Bousquet, chez M. Moles, menuisier;
A Douelle, chez M. Arnaudet, dit Jarnaye, aubergiste.

A LA REINE DES FLEURS.

PARFUMERIE A BASE DE LAIT D'IRIS

L.T. PIVER

Parfumeur de S. M. L'EMPEREUR

SEUL INVENTEUR DU SAVON AU SUC DE LAITUE

et du LAIT D'IRIS pour la TOILETTE et le TEINT.

Entrepôt général, boulevard de Strasbourg, 10.

PARIS.

DÉPOTS dans toutes les villes de France et de l'ÉTRANGER.

ON SAIT que la RÈGLISSE SANGUINÈDE est le meilleur remède contre les *rhumes* et *affections de poitrine*; mais c'est aussi le meilleur DIGESTIF, et, mangée après les repas, elle prévient les COLIQUES, VOMISSEMENTS, DIARRHÉES, que procurent les chaleurs et qui sont les suites de mauvaises digestions. — 75 c. la boîte, dans toutes les pharmacies.

CAFE D'APPERT

Inventeur des conserves alimentaires

Arôme supérieur, concentré à la vapeur, dans des boîtes de fer-blanc hermétiquement fermées.

LE MEILLEUR

3 *Méd. d'or;* 2 *Méd de* 1re *classe, Récompenses nation. de* 2,000 et 12,000 *fr.* En gros à l'usine rue de la Mare, 75. Paris. — *En détail, chez les principaux Epiciers de France.*

LEPETIT Jne

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES COMESTIBLES | PORCELAINES CRISTAUX

CHOCOLAT

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE DE PETROLE

LAMPE PERPETUELLE

à L'HUILE de **PETROLE**, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleuses.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.